

# Tournés vers l'avenir

## Barreau du Haut-Canada : Plan stratégique 2015 – 2019

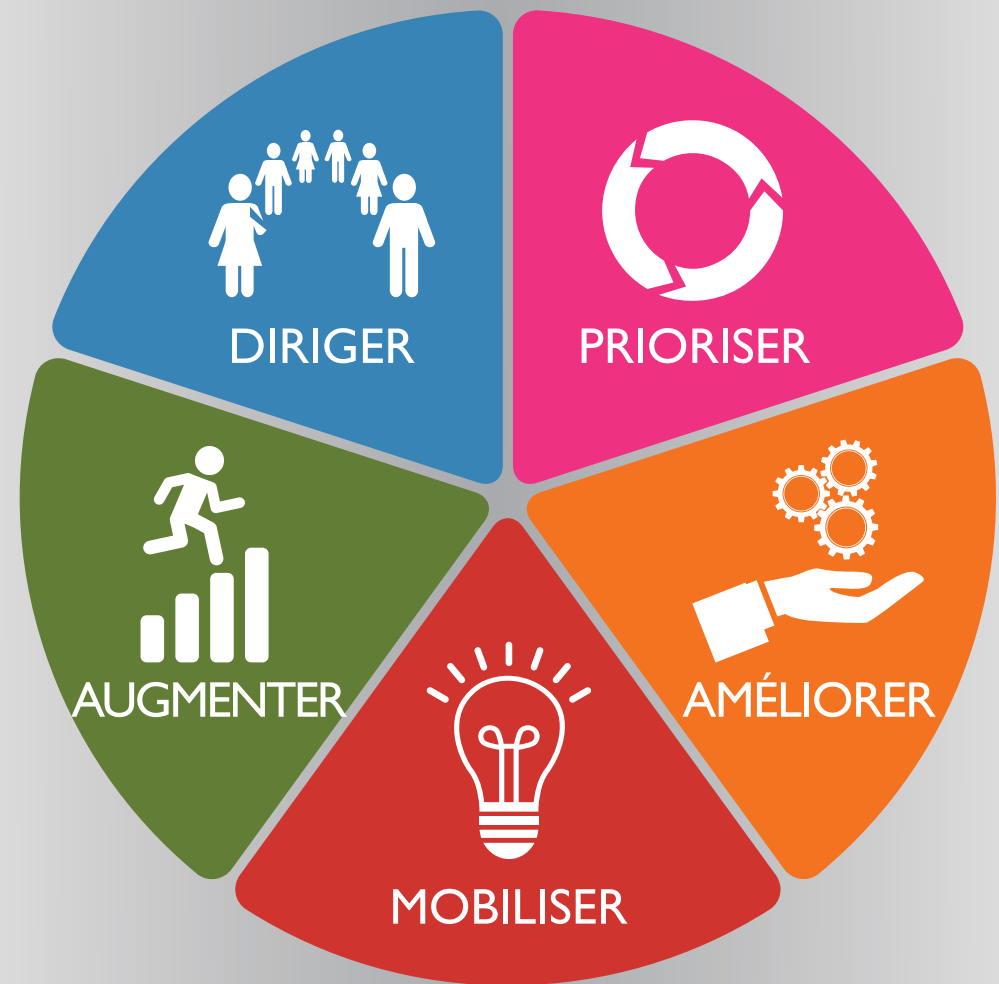
### NOTRE MANDAT

Nous avons pour mission de réglementer les professions juridiques dans l'intérêt public en veillant à ce que les avocates, les avocats et les parajuristes qui servent la population de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie.

Nous avons pour mandat de protéger l'intérêt public, de maintenir et de promouvoir la cause de la justice et la primauté du droit, de faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario et d'agir de façon rapide, ouverte et efficace.

### NOTRE PLAN

Le Barreau a entrepris un vaste exercice de planification stratégique et a mobilisé tous les membres de son conseil d'administration. Nous axerons nos efforts sur cinq priorités soutenues par plusieurs initiatives clés au cours des quatre prochaines années. Ce plan repose sur les stratégies antérieures, fait progresser l'organisation et concentre notre attention envers l'excellence dans la réglementation professionnelle.





## Diriger à titre d'ordre professionnel

- Améliorer notre efficacité réglementaire pour mieux protéger le public
- Intégrer aux processus de réglementation des considérations adéquates quant à la santé mentale et à l'équité

Nous examinerons nos processus et explorerons de nouvelles méthodes de réglementation tout en continuant à gérer les risques. Nous examinerons les politiques et les procédures pour assurer le traitement équitable de chaque personne et de chaque groupe avec qui nous traitons. Nous explorerons également des opportunités de ressources et de soutiens additionnels en santé mentale.

## Augmenter l'efficacité de l'organisation

- Continuer d'élever l'intérêt public dans le processus de développement des politiques
- Réviser nos méthodes et structures de gouvernance pour assurer notre efficacité et notre efficience
- Améliorer l'analyse et l'évaluation de nos services et de nos programmes

Nous évaluerons nos structures de gouvernance, nos processus de développement de politiques, de programmes et services, en nous concentrant sur les objectifs clés, les coûts et l'efficacité.



## Mobiliser les intervenants et le public grâce à une communication dynamique

- Améliorer la communication avec les avocats et les parajuristes par une plus grande imputabilité, transparence et collaboration
- Faire mieux connaître le Barreau chez le public par une plus grande mobilisation

Nous examinerons nos pratiques existantes et consulterons largement la communauté pour renforcer notre relation avec les avocats, les parajuristes, le public et autres intervenants, et ferons mieux connaître le Barreau.

## Prioriser la compétence continue des avocats et des parajuristes

- Évaluer et améliorer les normes et exigences d'accès à la profession
- Améliorer et augmenter les soutiens à la pratique
- Considérer des services de mentorat exhaustifs

Nous envisageons des formations allant au-delà des formats de FPC traditionnels, et travaillons avec les professions pour développer des initiatives qui institutionnalisent le mentorat, les services consultatifs et d'autres types de soutien.

## Améliorer l'accès à la justice en Ontario

- Améliorer la collaboration avec les partenaires d'accès à la justice et autres intervenants
- Développer et mettre en œuvre un plan d'action d'accès à la justice plus concret

Nous élargirons nos efforts pour collaborer avec les partenaires du secteur de la justice et autres intervenants pour identifier et mettre en œuvre des solutions aux problèmes d'accès à la justice.